

COMITÉ DE LA COOPÉRATION
TECHNIQUE
68ème session
Point 5 a) de l'ordre du jour

TC 68/5(a)
27 mars 2018
Original: ANGLAIS

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

a) Élaboration de politiques des transports maritimes

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

<i>Résumé analytique:</i>	On trouvera dans le présent document une mise à jour des travaux menés par le Secrétariat pour renforcer l'assistance apportée aux États Membres dans le cadre de l'élaboration de politiques nationales en matière de transport maritime.
<i>Orientations stratégiques, le cas échéant:</i>	1 et 4
<i>Résultats:</i>	1.8 et 4.2
<i>Mesures à prendre:</i>	Paragraphe 6
<i>Documents de référence:</i>	TC 67/5(a), TC 66/5(a) et TC 65/6(a)

Introduction

1 À sa soixante-septième session, le Comité a reçu des renseignements actualisés sur les travaux menés par le Secrétariat pour aider les États Membres à élaborer et à adopter leurs politiques nationales en matière de transport maritime au moyen d'un programme de formation conçu pour promouvoir ces politiques et de l'exécution d'activités de formation connexes.

Mise au point définitive d'un programme de formation et production de courtes vidéos visant à promouvoir les politiques nationales en matière de transport maritime

2 La version définitive du programme de formation a été établie et est actuellement en cours de traduction dans les trois langues de travail de l'OMI pour pouvoir dispenser cette formation dans d'autres langues. Il convient de rappeler que ce programme de formation, qui avait été élaboré par l'Université maritime mondiale (UMM) en coopération étroite avec le Secrétariat, comprend des éléments d'appui à l'atelier et au séminaire. Il a été mis à l'essai, évalué et révisé au cours de l'exécution de plusieurs activités relatives aux politiques en matière de transport maritime depuis le dernier trimestre de 2015. Ce programme de formation, qui a une large portée mondiale et n'est pas spécifique à un pays, souligne l'importance d'élaborer et d'adopter des politiques nationales en matière de transport maritime.

Il fournit également aux bénéficiaires les connaissances et qualifications voulues pour élaborer ces politiques qui, à leur tour, favoriseront le respect de leurs obligations en tant qu'États du pavillon, États du port et États côtiers, et conduiront à une meilleure évolution et réglementation du secteur des transports maritimes. Il est rappelé aux États Membres que l'atelier, qui se déroule sur trois jours, est destiné aux fonctionnaires et autre personnel du gouvernement qui participent à l'élaboration et à la mise au point des politiques nationales en matière de transport maritime, tandis qu'un séminaire d'une journée est prévu pour les hauts fonctionnaires qui procèdent à l'examen de ces politiques et les recommandent aux fins d'adoption.

3 Pour compléter le matériel pédagogique, le Secrétariat produit, en collaboration avec l'UMM, deux courtes vidéos (qui devraient être prêtes fin avril 2018) afin de promouvoir et de préconiser l'élaboration et l'adoption de politiques nationales en matière de transport maritime. Ces vidéos devraient constituer un outil utile pour aider le Secrétariat et les hauts fonctionnaires à faire prendre conscience de l'importance et de l'utilité de ces politiques pour le développement durable du secteur maritime d'un pays, tout en offrant une vision à long terme pour l'avenir dudit secteur. La première vidéo est conçue à l'intention des ministres et des hauts fonctionnaires, tandis que la seconde est destinée à être montrée pendant les activités de coopération technique de l'OMI en vue de promouvoir les politiques nationales en matière de transport maritime.

Exécution d'activités relatives aux politiques en matière de transport maritime

4 Depuis le TC 67, des ateliers nationaux sur les politiques en matière de transport maritime ont été organisés en Thaïlande (octobre 2017) et aux Philippines (mars 2018), et il est prévu d'en tenir un autre au Kenya en mai 2018. Un séminaire sur les politiques en matière de transport maritime a aussi été organisé à l'intention d'étudiants qui poursuivaient des études de troisième cycle à l'Institut de droit maritime international (IMLI) de l'OMI à Malte (février 2018). Il est prévu que d'autres activités nationales aient lieu dans au moins deux pays au cours du deuxième semestre de 2018.

5 Les politiques nationales en matière de transport maritime non seulement sont importantes pour le développement du secteur des transports maritimes, mais elles pourraient aussi être vitales pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, en particulier à l'échelle nationale car, conjuguées à l'utilisation des profils maritimes de pays, elles pourraient servir à privilégier les activités d'assistance technique de l'OMI portant sur les objectifs de développement durable. Ces politiques et profils pourraient certainement faciliter l'intégration du secteur maritime dans les plans de développement nationaux lors de la mise au point du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à l'échelle nationale. La formation relative aux politiques nationales en matière de transport maritime est inscrite au Programme mondial du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI relatif au renforcement des capacités et à la formation en vue de permettre au Secrétariat de répondre favorablement aux demandes d'assistance technique présentées dans ce domaine par les États Membres. Les États Membres intéressés qui souhaitent tirer profit de cette formation sont invités à soumettre, dans les meilleurs délais aux fins de la planification, une demande par écrit au Directeur de la Division de la coopération technique.

Mesures que le Comité est invité à prendre

6 Le Comité est invité à examiner les renseignements communiqués dans le présent document et à formuler les observations qu'il jugera appropriées.